

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 12 février 2013)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 1.000.000 francs pour la phase 1 des démarches et études en vue d'un nouveau projet de mobilité dans le canton****Projet de loi portant abrogation de la loi sur le fonds RER**

La commission parlementaire "Mobilité",

composée de M^{me} et MM. Olivier Haussener, président, Fabien Fivaz, vice-président, Serge Vuilleumier, rapporteur, et Damien Humbert-Droz, Jean-Jacques Wenger, Françoise Jeandroz (*en remplacement de M. Thomas Perret, excusé*), Armand Blaser, Christiane Bertschi et Raymond Clottu,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Commentaire de la commission

Convaincus par la nécessité de mettre sur pied un nouveau projet de mobilité à la suite du rejet par le peuple neuchâtelois du projet RER-TransRUN, les membres de la commission ont accepté par 6 voix contre 3 l'entrée en matière sur le rapport lors de la 3^{ème} séance. C'est toutefois à la suite d'une discussion nourrie que la commission est arrivée à cette conclusion. Dans un souci de transparence, nous donnons, ci-dessous, le résumé des principales interventions selon le désir exprimé par la commission.

Pour le Conseil d'Etat, la volonté est toujours de créer une grosse agglomération incluant les villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. La variante telle qu'elle était présentée au peuple neuchâtelois a été refusée. Il s'agit d'explorer ce qui pourrait être la variante de demain et qu'il faudra consolider. Les différentes étapes des nouvelles études seront échelonnées avec, comme date butoir, le printemps 2014 pour présenter un rapport au Grand Conseil. Il y a urgence également pour le projet d'agglomération pour obtenir une contribution financière de la part de la Confédération. Le projet est à étudier pour l'entier de la mobilité dans le canton et pas simplement pour une ligne rapide entre le Haut et le Bas. Bien que de nouvelles études soient nécessaires, des données sont connues et c'est vers l'approfondissement de certaines variantes qu'il faut tendre. Le Conseil d'Etat met en exergue l'urgence à reprendre un nouveau projet car une pression est mise par la Confédération et CFF SA pour le maintien des subventions promises jusqu'à fin 2015.

Au sujet de TransRUN SA, le Conseil d'Etat n'a pas souhaité dissoudre la société car il veut garder la direction actuelle et conserver aussi les compétences des membres du Conseil d'administration. Il est à craindre qu'avec le transfert du dossier à de nouvelles personnes la perte de temps ne permette plus de présenter un nouveau projet dans le délai imparti.

Dans sa prise de position le groupe libéral-radical fait part de sa satisfaction de savoir que les études vont continuer et félicite le Conseil d'Etat pour sa volonté de reprendre tout de suite un nouveau projet. Par contre, une partie des commissaires estime, au vu

de l'échec du 23 septembre 2012, que les porteurs du projet doivent être changés, qu'il y a lieu de repartir à zéro avec une nouvelle équipe. Il émet la proposition de nommer une commission permanente du Grand Conseil chargée de traiter les rapports relatifs à la mobilité pour les transports publics.

Le groupe socialiste salue la remise sur le métier d'un nouveau projet. Il exprime son malaise quant à l'opportunité de confier la suite des travaux d'études à une entité comprenant des membres de l'ancienne équipe, étant entendu que des affirmations erronées ont été soutenues à l'occasion du projet RER-TransRUN: par exemple, l'étude et le coût du goulet d'étranglement de Vauseyon ou le remplacement par bus des relations pour Corcelles-Peseux. Il demande la simplification de la gouvernance pour un projet futur car la structure actuelle comprend un bureau technique, un comité stratégique, un comité de pilotage, une commission TransRUN, un groupe technique et le Conseil d'Etat. Il se déclare aussi favorable à la mise sur pied d'une commission "Mobilité".

Le groupe UDC se déclare favorable à l'amélioration de la mobilité mais pas à n'importe quel prix. De son avis, il n'y aurait pas lieu de changer le conseil d'administration de TransRUN SA par gain de temps car des compétences sont à conserver mais estime qu'un changement serait opportun au niveau de la direction.

Pour le groupe PopVertsSol, la décision de garder ou non TransRUN SA devrait être prise par le Conseil d'Etat nouvellement élu. Il soutient l'idée de la commission "Mobilité". Quant au projet lui-même, il juge intéressant de planifier des priorités, procéder par étape même s'il y a lieu d'avoir une vision globale. Il regrette que les opposants au TransRUN aient autant de poids dans les discussions. Et enfin, il propose de créer un fonds de préfinancement pour le projet à venir.

Pour le Conseil d'Etat, la poursuite de la collaboration avec CFF SA est indispensable et ce partenaire doit être intégré dès le début des nouvelles études. On pourrait craindre que CFF SA ne fasse cavalier seul en décidant de rénover la ligne existante Le Locle-Neuchâtel sans apporter des améliorations importantes au niveau de la fréquence, de la rapidité ou du confort alors que la vétusté de la ligne n'est plus à démontrer.

Le Conseil d'Etat n'a pas voulu bloquer le dossier dans l'attente de la désignation des nouvelles autorités. Charge à elles de décider de la poursuite de la réflexion étant entendu que le Conseil d'Etat actuel est toujours favorable à une variante: celle de Cernier. Par ailleurs, il admet que l'organigramme doit être simplifié.

Le groupe socialiste souhaite déposer un projet de loi "Loi sur le fonds d'un nouveau projet de mobilité dans le canton". Au vu de l'importance du nouveau concept de mobilité, et comme le prévoyait le rapport TransRUN, il juge indispensable de le préfinancer. En cas d'une éventuelle votation populaire à venir, il serait plus facile de faire accepter le projet si une partie du financement est déjà acquise.

Il est relevé par le groupe libéral-radical que l'ancienne loi mettait des barrières quant à l'endettement du canton. Ce serait une mauvaise idée de déjà contraindre les prochaines autorités à de nouvelles obligations financières sectorielles alors qu'il est difficile de boucler les dossiers actuels tels que Prévoyance.ne, la fiscalité, le désenchevêtrement ou encore en application du frein aux dépenses.

Le Conseil d'Etat précise qu'une nouvelle loi sur les finances est en préparation avec une nouvelle clé de répartition pour les transports publics et pense qu'un postulat serait mieux adapté. Ce qui a été accepté. De projet de loi socialiste, le postulat devient postulat de la commission.

A l'issue des débats, la commission a accepté le rapport 13.016 à l'unanimité.

2^{ème} séance

Alors que le rapport de la commission allait être soumis à l'approbation de ses membres, un commissaire a transmis un document confidentiel reçu de manière anonyme.

Convoquée en urgence, une deuxième séance fut consacrée à cette note qui remet en cause le montant de 1.000.000 francs, demandé par le biais du décret figurant dans le rapport 13016. Ladite note précise que ce montant sera amputé de 390.000 francs déjà octroyé à TransRUN SA par le Conseil d'Etat en décembre 2012 pour couvrir ses frais de fonctionnement jusqu'à juin 2013 ainsi qu'un montant de 75.000 francs pour le mandat du RUN, soit un total de 465.000 francs. En tenant compte des frais de fonctionnement de TransRUN SA pour la période de juillet à décembre 2013 (env. 300.000 francs), il restera au final un peu plus de 200.000 francs pour les nouvelles études de mobilité.

Compte tenu de cet élément nouveau, le groupe UDC a déclaré qu'il remettait en cause son vote initial, qu'il jugeait inadmissible que le crédit serve à couvrir les frais de fonctionnement de TransRUN SA au lieu d'être utilisé pour étudier un futur projet de mobilité. Il demande la dissolution de ladite société étant entendu que les études pourraient être confiées à d'autres mandataires avec mandats privés.

Le Conseil d'Etat regrette qu'il n'y ait pas "d'étanchéité" dans certains services de l'Etat et qu'une note confidentielle arrive dans les mains d'un député. Il apporte les compléments suivants pour soutenir le rapport de mobilité dans le canton tel que présenté par le rapport 13016.

Au cas où le retrait du rapport serait souhaité, les crédits seraient suspendus, les études s'arrêteraient dans l'attente de la rédaction d'un nouveau document ce qui conduirait à tout retarder jusqu'à la fin de l'année. Faire un nouveau rapport équivaldrait à un report d'une année (fin 2015) et le temps à disposition pour compléter les études des étapes 3 et 4 serait problématique. Pour tenir compte des délais impartis et fixés par la Confédération et CFF SA, cette proposition n'est pas réaliste.

Le Conseil d'Etat encore en fonction n'est pas favorable à la suppression de TransRUN SA. Il laisse naturellement la possibilité au nouveau Conseil d'Etat de poursuivre ou non la collaboration avec ce prestataire de services.

Quant aux coûts de fonctionnement de TransRUN SA, il s'avère qu'ils correspondent à ce que l'on observe sur le marché pour le salaire du directeur. De plus le Conseil d'administration a tenu un plus grand nombre de séances en relation avec la votation populaire du 23 septembre 2012.

Le groupe socialiste se demande avec qui mener à bien le futur projet. La commission n'a pas à s'ingérer dans l'opérationnel et le rôle de la commission "Mobilité" est de se concentrer sur les options conceptuelles. Si l'on veut un bon fonctionnement pour la suite du projet, il se dit convaincu que le million de francs est nécessaire et que s'agissant de TransRUN SA c'est au nouveau Conseil d'Etat de prendre les décisions qui s'imposent. De plus, le transfert de plus grandes compétences au service cantonal des transports devrait être envisagé..

Le groupe libéral-radical se montre réticent quant au maintien de TransRUN SA et propose un changement de partenaire. Le but de la demande de crédit est de mener des études et non de maintenir TransRUN SA sous perfusion. A la suite de la prise de connaissance de la note confidentielle, il se sent berné par le rapport. Une autre prise de position fait état de la fin de la collaboration avec TransRUN SA qui ne peut perdurer et s'inquiète d'un éventuel parachute doré en cas de cessation d'activités.

Le groupe socialiste regrette également la fuite d'un document interne mais met en exergue la volonté de poursuivre les études car l'avancement de certaines d'entre elles permettent la continuation d'un projet, tout n'est pas à recommencer ou à jeter.

Le manque de transparence de la part de TransRUN SA est relevé par le groupe PopVertsSol ainsi que la transmission d'informations lacunaires. Si la structure mise en place coûte 600.000 francs par année, ne faut-il pas alors augmenter la dotation du service cantonal des transports plutôt que maintenir TransRUN SA? La note mentionne que seul un solde de 200.000 francs est à disposition pour les études, ce qui est insuffisant.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat invite la commission à ne pas s'immiscer dans les compétences du pouvoir exécutif, organe chargé des relations avec le Conseil d'administration et TransRUN SA. En outre, il n'a pas encore discuté du contenu de la note. Il indique que si le mandat est maintenu avec TransRUN SA, cette société devra se limiter aux aspects techniques des projets, domaine dans lequel elle excelle. Grâce au travail entrepris dès début 2013 par cette société, en collaboration avec le service cantonal des transports, la détermination de nouvelles hypothèses continue afin de choisir les options qui devraient être éliminées ou au contraire être justifiées afin d'affiner les études.

Arrivée à ce degré de ses délibérations, la commission se pose trois questions. à savoir:

- La commission accepte le rapport du Conseil d'Etat tel qu'il est proposé.
- La commission accepte le rapport mais elle lie son acceptation à la dissolution de TransRUN SA.
- La commission demande le retrait du rapport ce qui implique que le nouveau Conseil d'Etat devra revenir avec une autre proposition.

Le groupe UDC est favorable à un crédit d'études. Il n'est pas disposé à voter une rallonge pour TransRUN SA. Elle plaide en faveur du retrait du rapport et de la présentation de deux rapports distincts: un pour le crédit d'étude et un autre pour connaître le bilan des activités de TransRUN SA.

Le groupe socialiste remarque que lorsque l'on finance TransRUN SA, on finance aussi une partie de l'étude car cette société continue de travailler. Le nouveau Conseil d'Etat devra se poser la question de savoir à qui confier la conduite du projet.

Le groupe libéral-radical préférerait voir deux montants séparés dans le décret, un portant sur les études et le deuxième relatif au financement de TransRUN SA jusqu'à sa liquidation.

Le groupe PopVertsSol propose que le Conseil d'Etat actuel prenne la décision de dissoudre TransRUN SA et que le décret traite deux points: 390.000 francs en tant que crédit complémentaire pour le fonctionnement de TransRUN SA jusqu'en juin 2013 et le solde d'environ 600.000 francs pour les études proprement dites. Il souhaite que la nouvelle commission à créer entre en fonction dans les meilleurs délais pour assurer le suivi du dossier.

3^{ème} séance

Informé de la teneur des délibérations de la commission à l'occasion des deux premières séances, le Conseil d'Etat confirme ses positions. A savoir:

- qu'il n'est pas favorable à un retrait du rapport car il souhaite aller de l'avant rapidement avec le projet de nouvelle mobilité;
- qu'il ne souhaite pas la dissolution de TransRUN SA, qu'il continue de faire confiance à cette entreprise tout en reconnaissant qu'une nouvelle organisation et une simplification de la gouvernance sont nécessaires. Il juge possible de redéfinir les mandats à confier à TransRUN SA;
- qu'il est indispensable de remodeler la société TransRUN SA en reconnaissant que les capacités techniques du directeur ne sont pas remises en cause et qu'il faut profiter de ses compétences. Il est souhaité que cette entreprise travaille davantage selon les directives du Conseil d'Etat et celles plus techniques du service cantonal des transports.

La prise de position du Conseil d'Etat incite le groupe UDC à persister dans sa volonté de voir 2 rapports, un concernant spécifiquement les études et l'autre concernant le bilan des relations avec TransRUN SA car elle considère que les rapports de confiance sont rompus avec cette société. Elle confirme son intention de refuser l'entrée en matière.

Le groupe PopVertsSol déclare donner son adhésion au rapport en y mettant toutefois une condition: aller dans le sens d'une réorganisation des missions confiées à TransRUN SA et de la gouvernance, raison pour laquelle un postulat est déposé.

Pour le groupe libéral-radical, un deuxième rapport sur TransRUN SA est indispensable afin de savoir ce que l'on fait de cette société à l'avenir, avec qui, à quels coûts et avec quels mandats. S'il obtient ces assurances, le groupe libéral-radical pourrait accepter le rapport.

Le groupe socialiste considère que la commission ad'hoc chargée de l'étude du rapport 13016 a bien travaillé. Elle a joué son rôle notamment en ce qui concerne les "zones d'ombre". Elle a permis de mettre le doigt sur le manque de transparence du rapport et a, par conséquent, réparé cet état de fait. Pour répondre à la demande d'un deuxième rapport, le groupe socialiste relève qu'il est déjà promis pour l'automne 2013, soit pour la mise en route des phases 2, 3 et 4, donc dans un délai très rapproché. Il approuve également la simplification de la gouvernance et de l'organigramme actuel et propose de confier la conduite technique du projet de mobilité au service cantonal des transports. Afin de ne pas influencer dès à présent la teneur du futur rapport, le groupe socialiste retire le projet de loi transformé en postulat et se réserve le droit de le redéposer si nécessaire.

Le Conseil d'Etat reconnaît que l'organigramme est trop compliqué à la suite de la votation du 23 septembre 2012 mais il y avait la volonté d'écouter certains groupes de la population ce qui a mis beaucoup de monde autour de la table. Pour le prochain projet de mobilité, il faut séparer l'écoute politique de la technique proprement dite. Il relève qu'il ne saurait être question d'un crédit d'investissement car il n'existe pas encore de projet. Un tel crédit viendra lorsqu'il y aura un projet plus précis.

Le groupe libéral-radical insiste sur la nécessité d'améliorer la mobilité car il est évident qu'il ne faut pas mettre un frein aux besoins de déplacements dans le canton. Il reconnaît la volonté du Conseil d'Etat de ne pas retarder la présentation du rapport et d'avoir une vision concernant les transports publics même si les coûts sont importants. Une partie des commissaires votera le crédit en demandant au Conseil d'Etat de se réappropriier le projet et de soutenir la création de la commission "Mobilité".

Conclusion

En conclusion et compte tenu du fait que tous les groupes ont admis la nécessité de poursuivre les études, que l'unanimité de la commission soutient la mise en place d'une commission "Mobilité" dans le domaine des transports publics, qu'un deuxième rapport est attendu pour la réalisation des phases 2, 3 et 4 mentionnées dans le rapport, que la gouvernance sera simplifiée, que le Conseil d'Etat s'impliquera encore mieux dans le nouveau projet de mobilité notamment par le biais du service cantonal des transports, l'entrée en matière est acceptée en deuxième lecture par 6 voix contre 3. Le décret est accepté par 6 voix contre 3 également.

Projet de décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 1.000.000 francs pour la phase 1 des démarches et études en vue d'un nouveau projet de mobilité dans le canton

Entrée en matière (art. 171 OGC)

Par 6 voix contre 3, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 6 voix contre 3, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Projet de loi portant abrogation de la loi sur le fonds RER

Entrée en matière (art. 171 OGC)

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Vote final

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

A l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Postulat déposé (cf. annexe)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le postulat 13.149, 27 mai 2013, Gouvernance des projets de mobilité.

Motion dont le Conseil d'Etat propose le classement

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement de la motion du groupe PopVertsSol 12.155, du 2 octobre 2012, *TransRUN: et après?*

Vote du rapport

La commission a adopté le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

Neuchâtel, le 27 mai 2013

Au nom de la commission "Mobilité":

Le président,
O. HAUSSENER

Le rapporteur,
S. VUILLEUMIER

27 mai 2013

13.149
ad.13.016

Postulat de la commission "Mobilité"

Gouvernance des projets de mobilité

La commission a longuement débattu de la gouvernance des projets de mobilité dans le canton, en particulier de l'avenir de la société TransRUN SA. A ce sujet, le Conseil d'Etat est prié de présenter au Grand Conseil un rapport traitant des points suivants d'ici la fin de l'année 2013:

- 1) Quelles sont les raisons qui ont conduit le Conseil d'Etat à conserver la société TransRUN SA? Quelles modifications dans le fonctionnement et la structure ont été/seront effectuées dans la société suite au refus du peuple le 23 septembre 2012?
- 2) Quelles sont les tâches que le Conseil d'Etat, respectivement le service des transports, souhaitent déléguer à la société TransRUN SA?
- 3) Quels sont les coûts de fonctionnement de TransRUN SA? Comment ces coûts se comparent-ils avec une solution entièrement interne et une solution entièrement externe?